

## DECISION N°256 DRH/DG/2022

### La Directrice Générale de l'Agence Nationale des Ports ;

- Vu la Loi 15-02 relative aux ports et portant création de l'Agence Nationale des Ports promulguée par le Dahir n° 1-05-146 du 23 Novembre 2005 ;
- Vu la circulaire n°7/2013 de Monsieur le Chef du gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics ;
- Vu la procédure n°898/DRHAG/2013 du 02 octobre 2013, relative à la nomination aux postes de responsabilité à l'ANP ;
- Vu la décision n°05/DG/2014 du 12 mars 2014 portant organisation de l'Agence Nationale des Ports ;
- Vu la note de service n° : 08/DG/2015 du 09 Juillet 2015 ;
- Considérant la nécessité de service.

### DECIDE

#### Article 1 : Objet

Lancer un appel à candidature pour occuper le poste de **Directeur de la mission Contrôle & Conformité** relevant de la **Direction Générale**.

#### Profil requis pour les candidatures internes

- Avoir au moins **dix (10)** ans d'ancienneté à l'ANP ;
- Occupe un poste de responsabilité de Directeur ou Chef de Département depuis au moins **deux (2) ans** ou Chef de Division depuis au moins **cinq (5) ans** ;
- Avoir une moyenne des notes durant les trois dernières années d'au moins **94**.

#### Profil requis pour les candidatures externes

- Titulaire d'un diplôme de bac + 5 (minimum) en Gestion ou d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent ;
- Avoir au moins **quinze (15)** ans d'expérience dans le domaine du contrôle, au sein d'une administration ou organisme public et occupe depuis au moins **7 ans** un poste de responsabilité dans le domaine du contrôle ;
- Etre âgé(e) de 45 ans au plus à la date limite de dépôt des dossiers de candidatures.

## **Article 2 : Dossier de Candidature**

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines sous couvert de la voie hiérarchique, (pour les candidatures internes) ;
- Un CV détaillé ;
- Une copie des diplômes (copie du document justifiant l'équivalence pour le cas des diplômes non délivrés par un établissement public marocain) (pour les candidatures externes) ;
- Une copie des attestations de travail (pour les candidatures externes) ;
- Un avis du chef hiérarchique immédiat sur les compétences professionnelles du (de la) candidat(e), (pour les candidatures internes) ;
- Une proposition du (de la) candidat(e) d'un plan d'action en rapport avec les attributions du poste à pourvoir.

Pour les candidatures externes, le recrutement n'est définitif qu'après la production de tous les documents constitutifs du dossier administratif.

Le dossier de candidature doit être déposé avant le.....0.7 AVR. 2022..... à (23 h 59) sur le lien suivant : <https://www.anp.org.ma/Publications/Pages/Offresdemplois.aspx>

## **Article 3 : Commission de sélection**

La Directrice Générale de l'ANP instituera, par décision, une commission pour la sélection des dossiers respectant les conditions de candidature et l'organisation des entretiens avec les candidats(es).

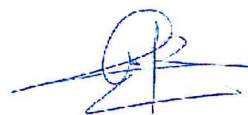
## **Article 4 : Nomination du (de la) candidat(e)**

Le/La candidat(e) sélectionné(e) pour occuper le poste susmentionné est nommé(e) par décision de la Directrice Générale de l'Agence.

## **Article 5 : Publication de l'annonce**

Cette décision est publiée :

- Sur le site web de l'ANP,
- Sur le réseau intranet de l'ANP,
- Par affichage dans les locaux centraux et régionaux de l'ANP,
- Sur le site web emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma).



Signé par LARAKI NADIA  
Directrice Générale  
Agence Nationale des Ports  
A Casablanca le 17/03/2022

<https://wps03.anp.ma/check>

